



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 18

Réunion du : **Mardi 27 Février 2024**

Président : **M. Patrick FAUTRAD**

Secrétaire de séance : **M. Christophe JOLY**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la Commission d'Appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier et des feuilles de match - Information

INFORMATION

Le samedi 24 février s'est déroulé le Cadrage de la Coupe du Var Futsal.

Les quatre qualifiés pour les demi-finales sont :
ST MAX FUTSAL – HIBOU ACADEMIE – T. ELITE 1 et CSK-VRD 1.

Nous remercions la participation de nos clubs varois ainsi que la présence de M. Christophe JOLY, membre de la Commission.

Les demi-finales se joueront la semaine du 01 au 06/04/2024.

Le tirage au sort sera effectué le 12 mars 2024 à partir de 17 heures au District du Var.

Les clubs voulant y participer seront les bienvenus.

Ce samedi 02 mars 2024 se déroulera, sous la même forme que pour les U15, le Cadrage de la Coupe du Var U18 FUTSAL au gymnase de Ste Musse.

Le calendrier se trouve sur le site du District, dans la catégorie « championnat ».

Quatre des cinq clubs en lice seront qualifiés pour les demi-finales qui se dérouleront la semaine du 01 au 06/04/2024.

*Prochaine réunion
Mardi 05 mars 2024*

**Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Christophe JOLY**